

22110

Lac à Renard

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de site d'extraction:
O1 Ouvert sous conditions, O2 Ouvert, F1 Fermé, N1 Non autorisé, T1 En traitement

Substance extraite:
A Argile, B Sable de silice, C Calcaire, D Pierre d'empierrement, E Mine de silice
G Gravier, I Indéterminé, M Moraine, N Terre noire
O1 Opacité, P Pierre concassée, S Sable, T Toute
U Aune, X Cèdre, Y Résineux miniers blancs

Contrainte majeure:
Territoire réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
Périmètre urbanisé
Territoire soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole ne sont permises)
Territoire où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure:
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
Terres de catégorie II
Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini:
Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
Nissassinan de Bétiakite, Essipk, Mashvevash, Nutsapkuan

Frontières:
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 22°30' avec une variation annuelle déclinatoire de 6,07
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 20
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20

0 1 2 3 4
Kilomètres

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

